

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 09 Octobre 2012**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 11 septembre 2012
3. Logement du curé
4. Autorisation d'ester en justice
5. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de Mommenheim
6. Acquisition d'une parcelle
7. Réfection du mur du cimetière israélite
8. Clôture le long du bassin de rétention "Kiesgrube"
9. Bulletin Municipal : tarifs des encarts publicitaires
10. Divers

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Doris LIENHARDT.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

**2. Approbation du PV de la séance du 11 Septembre 2012**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2012 par 12 voix Pour et 6 abstentions (Bieth, Muller, Mathern, Lausecker, Fleck, Glasser).***

### **3. LOGEMENT DU CURE**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus que le curé Bernard LORENTZ a quitté le presbytère le 5 octobre. L'arrivée de son remplaçant, le curé Roget JOSEPH, est programmée le 14 octobre. Il conviendrait de réaliser les travaux de rénovation suivants :

- le chauffage
- l'installation électrique : le tableau avec mise aux normes des prises
- les sanitaires
- la cuisine.

Le Maire propose aux élus de visiter l'immeuble avant la prochaine réunion du Conseil, soit le 13 novembre à 19 heures et de demander des devis par corps de métier.

Pendant les travaux, la commune de Waltenheim-sur-Zorn mettra à disposition du curé Roget JOSEPH, le logement de l'ancien instituteur qui vient d'être rénové. Il sera logé gratuitement pendant une période de 6 mois. Dès que le logement situé au-dessus de l'Ecole Maternelle à Mommenheim sera libéré, le curé pourra s'y installer jusqu'à la fin des travaux de rénovation du presbytère.

A la demande de M. MITTELHAEUSER, le Maire répond qu'il fera le point avec le Conseil de Fabrique pour la coordination des travaux.

Le Maire précise également à M. KUHN que l'accès au presbytère sera possible pendant la durée des travaux. Le nouveau curé doit pouvoir y recevoir les personnes pour fixer les cérémonies (naissances, mariages, décès) et accueillir les groupes liturgiques. Le transfert de la ligne téléphonique sera effectué vers le logement de Waltenheim-sur-Zorn et ultérieurement vers le logement de l'Ecole Maternelle.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, le Maire précise que le Conseil de Fabrique sera amené à approuver les travaux à réaliser à l'Eglise.

### **4. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus que la Commune de Mommenheim a été assignée en justice par Mme KLASSER qui se retrouve actuellement sans emploi.

Il précise qu'en partant de GUEWENHEIM, un arrêté de mutation avait été pris. Courant novembre 2011, Mme SCHNEIDER et le Maire se sont rendus au Centre de Gestion du Bas-Rhin qui les a informés qu'il convenait de prendre un arrêté de détachement. La régularisation de la situation a été effectuée par la prise d'un arrêté de détachement mais la Commune de GUEWENHEIM n'a pas suivi cette démarche.

Le Maire a fait le point avec le Préfet de la Région Alsace qui a adressé un courrier à son homologue du Haut-Rhin. Depuis le mois d'août, Mme KLASSER est sans employeur.

Mme HEITZ précise que dans la situation actuelle, le Juge devra prendre une décision rapide.

A la demande de Mme JAECK, le Maire répond que la Commune de GUEWENHEIM a supprimé un poste passant de 3 employés à 2.

A la demande de M. FLECK, le Maire précise que le financement de ce conflit est à prévoir par la commune.

M. GWISS rappelle que Mme KLASSER ne pouvait être titularisée qu'à condition de valider la période de stage d'une année.

Après discussion, le Maire propose à l'assemblée la résolution suivante :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Anne-Rose KLASSER, domiciliée à HOENHEIM, 1 rue Poincaré, a déposé un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice dans le cadre de ce contentieux ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de représentation de l'Avocat ainsi que les frais résultant de la décision du Tribunal.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **5. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE MOMMENHEIM**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de Mommenheim. Il précise les caractéristiques techniques du service, la population desservie, la tarification de l'assainissement et les recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements.

Ce rapport est consultable en Mairie.

Il propose aux élus, la résolution suivante :

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

Le rapport de l'exercice 2011 a été établi pour le réseau d'assainissement de la Commune de MOMMENHEIM à partir des données indiquées par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Il comporte des données générales sur le réseau d'assainissement, les volumes facturés, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et les données financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 relatif à l'assainissement de la commune de MOMMENHEIM établi à partir des données indiquées par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus qu'un administré souhaitait acquérir une parcelle située le long de la voie SNCF pour y implanter une serre. Il s'agit d'une zone située dans le périmètre de captage des eaux au sein de laquelle, l'implantation et la culture envisagées ne sont compatibles.

A la demande de M. GLASSER, le Maire précise que cette zone pourrait être aménagée dans le futur pour des places de parking en venant par la rue des Prés.

Aucun élu ne voit dans l'immédiat un intérêt à cette acquisition par la Commune, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe les élus que les établissements RFF envisagent de céder la parcelle cadastrée Section 33 n°55 au lieudit "Hinter dem Dorf" d'une superficie de 41,24 ares, au prix de 6.000 € hors taxes, frais de clôture et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de ne pas se porter acquéreur de la dite parcelle.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 7. REFECTION DU MUR DU CIMETIERE ISRAELITE

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire donne lecture des différents devis pour la réfection du mur du cimetière israélite. Il informe les élus que toutes les entreprises proposent un mur en agglos de 25 centimètres d'épaisseur sur les fondations existantes avec pose de chaînages verticaux, fourniture et pose de couvertines béton et crépis.

Il précise que si nous avons décidé de nous limiter à la réalisation du seul crépi, les travaux auraient dû être effectués avant l'hiver. La démolition et la reconstruction pourront être réalisées au printemps. Il prendra contact avec l'entreprise retenue pour que les travaux soient effectués avant le 15 novembre ou au mois de mars, après les grands froids.

Après discussion, le Maire propose d'adopter la résolution suivante :

Le Maire rappelle que lors de la séance du 11 septembre dernier, les élus avaient décidé de demander des devis pour la démolition, la reconstruction et le crépissage d'une partie (50 m environ) du mur du cimetière.

Il présente à l'assemblée les différents devis qu'il a fait établir :

- devis de l'entreprise Bati Atak Sàrl de Brumath d'un montant de 18.914,74 € TTC
- devis de l'entreprise Holzmann de Wingersheim d'un montant de 19.030,15 € TTC
- devis de l'entreprise Stark de Minversheim d'un montant de 19.443,97 € TTC
- devis de l'entreprise Weil Sàrl de Brumath d'un montant de 19.751,33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ **DECIDE** de confier les travaux de démolition, de reconstruction et de crépissage d'une partie du mur du cimetière israélite à l'entreprise BATI ATAK pour un montant de 18.914,74 € TTC.

***La délibération est approuvée par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Scherer).***

## **8. CLOTURE LE LONG DU BASSIN DE RETENTION "KIESGRUBE"**

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire informe les élus que pour interdire l'accès au bassin de rétention côté Est, il conviendrait de mettre en place un portail d'une largeur de 4,50 m et d'une hauteur de 1,50 m. Ainsi les dépôts et les déchargements sauvages pourraient être évités.

Un devis pour une clôture de protection, à mettre devant ou derrière les plantations, a également été sollicité.

A la demande de Mme HEITZ, le Maire indique qu'un panneau "Dépôt sauvage interdit" sera implanté.

Après discussion sur l'utilité de cet aménagement, le Maire propose d'adopter la résolution suivante :

Le Maire rappelle les travaux engagés dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eau boueuse. Il précise que, côté versant Est, les enrochements, la pose de merlons et de fascines seront réalisés prochainement.

Pour clôturer l'accès au bassin de rétention, le Maire propose la mise en place d'un portail barreaudé à deux vantaux égaux d'une hauteur de 1m50 pour un passage de 4m50.

Il présente à l'assemblée les différents devis qu'il a fait établir :

- devis de l'entreprise Voelckel de Mommenheim d'un montant de 1.805,96 € TTC
- devis de l'entreprise Hanau Paysages de Ingwiller d'un montant de 1.790,00 € TTC
- devis de l'entreprise Ohlmann de Saverne d'un montant de 2.610,00 € TTC.

Après avoir discuté de l'utilité d'un tel aménagement, le Conseil Municipal :

- ↳ **DECIDE** de faire réaliser et poser un portail barreaudé à deux vantaux égaux par la Sté VOELCKEL pour un montant de 1.805,96 € TTC.

***La délibération est approuvée par 17 Voix POUR et 1 Abstention (Mathern).***

## 9. BULLETIN MUNICIPAL 2012 : maintien des tarifs des encarts publicitaires

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire demande aux élus et aux membres des Associations un effort particulier pour que les articles du prochain bulletin municipal soient produits pour fin novembre.

Il leur propose de prendre la résolution suivante pour le maintien des tarifs :

Le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim.

Il propose le maintien des tarifs de l'année 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de maintenir les tarifs, des encarts publicitaires du bulletin municipal, pratiqués en 2011, à savoir :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ ½ page en 4 <sup>ème</sup> de couverture	300 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 <sup>ème</sup> de couverture (page entière)	600 € TTC

***La délibération est approuvée par 17 Voix POUR et 1 Abstention (Lausecker).***

## 10. DIVERS

- Le Maire remercie les diverses personnes ayant participé à la préparation, au service et au rangement lors de la cérémonie de départ du curé LORENTZ. Une réunion pour l'installation du nouveau curé a eu lieu. La préparation pour la cérémonie d'installation aura lieu le dimanche matin : aucun élu n'est sollicité. 5 personnes sont souhaitées pour le service et le rangement.
- M. Jeannot KLEIN rappelle la soirée "NOVEMBERLICHT" qui se déroulera le 4 novembre prochain. Les billets seront en vente en Mairie à partir du lundi 15 octobre et la distribution des tracts se fera le samedi 13 octobre.
- M. Jeannot KLEIN précise que le Bureau O.M.S. se réunira jeudi le 11 octobre à 20 heures pour préparer le Marché de Noël.
- M. BIETH informe les élus que la fête des Aînés aura lieu le dimanche 9 décembre à 12 heures. Une réunion de préparation est programmée le mardi 23 octobre à 20 heures pour tous les élus du CCAS ainsi que les bénévoles qui voudront s'y joindre avec leurs conjoints.
- M. BIETH propose une réunion de la commission " Travaux" le mardi 30 octobre 2012 à 20 heures.
- M. MULLER rappelle que la commission "Communications" se réunira le 07 novembre à 20 heures.
- M. GWISS évoque le Conseil d'Ecole qui aura lieu le 19 octobre 2012 à 18 heures.
- Le Maire souligne que le 13 novembre prochain à 19 heures, les élus sont conviés à visiter le presbytère et que le 15 novembre à 19 heures la CCRB invite à la présentation du projet USOCOME.

- Il fait remarquer que la RD 421 entre Mommenheim et Brumath sera coupée du 15 au 27 octobre prochain.
- Mme HEITZ demande si dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eau boueuse, il ne serait pas judicieux d'acquérir la propriété Dorsch. Le Maire a contacté le notaire qui effectue actuellement une recherche d'héritiers. Il précise que la commune pourrait être intéressée par cette bâtisse pour permettre l'accès et le nettoyage des buses sous la SNCF.
- Mme HEITZ évoque également le chemin piétonnier vers l'ancien tunnel, envahi par les ronces et les orties. Le Maire demandera aux ouvriers communaux de débroussailler et de nettoyer cette partie.
- Mme HEITZ soulève la question des ordures ménagères. Elle souhaite connaître la procédure pour les commerçants lors de la mise en place de la redevance incitative. M. BIETH fournit les explications adéquates et précise aux membres de l'assemblée que le débat aura lieu ultérieurement. La redevance incitative ne devrait pas entrer en vigueur avant juillet 2013.
- M. GLASSER informe que le chauffage du club-house ne fonctionne pas. M. le Maire demandera aux ouvriers communaux de vérifier.
- Mme HARTER rappelle la visite du bâtiment SDEA pour la Protection Civile
- M. MULLER dresse un rapide bilan du fonctionnement du périscolaire et précise la satisfaction unanime des parents. Pour les aires de jeux, il pense que le grand terrain situé près du stade n'est pas optimisé : il n'existe que 3 ou 4 petits jeux. Le toboggan près du lotissement Weingarten, a certes le mérite d'exister, mais n'est pas utilisé. Les élus pourraient prévoir un investissement complémentaire.
- Mme HEITZ souligne que le noyer dans le virage du sentier vers le tunnel (en face de la propriété KAPPS Bernard) gêne et devrait être coupé.

***Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h55.***

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF